



# LE RELAIS PETITE ENFANCE : ENJEUX, FINANCEMENT ET NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE MISSIONS

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, les « Relais assistants maternels » (Ram) sont devenus les « Relais petite enfance » (Rpe) et leurs missions ont été enrichies. Ils constituent sur le territoire le service de référence de l'accueil du jeune enfant à la fois pour les parents et les professionnels.

## Enjeux

- › Amélioration de la qualité de l'accueil et des pratiques professionnelles de l'accueil individuel
- › Accompagnement des familles et mise en relation entre parents et assistants maternels
- › Promotion de l'offre d'accueil individuel et du métier d'assistant maternel



# Missions

Le référentiel national des relais petite enfance décline les missions des Rpe autour de ses deux principaux publics.

## S'agissant des familles :

- › Les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire
- › Faciliter la mise en relation avec les assistants maternels
- › Les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

## S'agissant des professionnels :

- › Les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel
- › Les assister dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr)
- › Proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil
- › Accompagner le parcours de formation des professionnels
- › Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et promouvoir le métier d'assistant maternel

## En plus de leurs missions principales, les Rpe peuvent s'engager dans des missions renforcées :

- › La mission de guichet unique d'information afin de faciliter les démarches des parents et la coordination des acteurs sur le territoire ;
- › La mission d'analyse de la pratique afin de contribuer à l'amélioration continue de l'accueil par les assistants maternels ;
- › La mission de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel afin de lutter spécifiquement contre la sous activité subie et le manque d'attractivité du métier.

Les modalités de mise en œuvre de ces missions sont précisées au sein du référentiel national des Rpe. Pour en savoir plus : rendez-vous sur le [Caf.fr](http://Caf.fr) et prenez contact avec votre interlocuteur en Caf.

# Modalités de financement

Le financement par la Caf est conditionné à la validation, par le Conseil d'administration de la Caf, du projet de fonctionnement du Rpe. En 2020, les Caf ont accompagné 3 200 Rpe partout en France pour un montant total de 134 millions d'euros. L'engagement du Rpe dans une mission renforcée peut donner lieu à un financement complémentaire de 3 000 euros.

